

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 MARS 2023

DELIBERATION N° 2023-03-032-DGS

Nomenclature : 8.5

OBJET : OPÉRATION « GRANDOLA » - CONVENTION PARTENARIALE DE FINANCEMENT DE 33 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX EN HABITAT PARTICIPATIF

Votants : 32
Abstention : 1
 Mme Dacharry
Votes exprimés: 31

Pour: 31
Contre : /

L'an deux mille vingt trois, le trente mars, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPAGE, Maire.

PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. LESPAGE, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, M. SAUBIETTE, M. GARANS, Mme TROISVALLETS, Mme CORRIHONS, M. FLEURENTDIDIER, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. ROBLES, Mme CASSAING, Mme DACHARRY, M. LATAILLADE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

Mme DARRAMBIDE	procuration	à	M. DOMET
Mme ORDUNA	procuration	à	M. MABILLET
Mme BAULON	procuration	à	Mme DUPRE
M. DECKE	procuration	à	M. DUBERT
M. HERVELIN	procuration	à	Mme DUFAU

ABSENTS EXCUSÉS

Mme BIRLES

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Fait à Tarnos,
 le 31 mars 2023
 Pour extrait certifié
 conforme

Le Maire

*Certifié exécutoire compte tenu
 du dépôt au titre du contrôle de
 légalité et de La publication sur
 le site Internet de la Mairie le :*

03/04/2023

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	27 en début de séance
Nombre de pouvoirs	5
Nombre de votants	32 en début de séance

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement urbain de son centre-ville, la Ville de Tarnos a confié aux opérateurs Hlm le COL et XL Habitat la réalisation d'un projet de 108 logements sociaux dont 33 en logements locatifs sociaux (22 PLUS et 11 PLAI) achetés par XL Habitat en VEFA au Comité Ouvrier du Logement (Maître d'Ouvrage) et 75 logements en accession sociale en bail réel solidaire (BRS). Les 108 logements sont conçus et réalisés dans le cadre de l'Habitat Participatif.

Ce projet, dénommé « GRANDOLA » constitue la première phase de développement du secteur Serpa en centre-ville de Tarnos. Cette opération prévoit également la création de



commerces et services en pied de résidence et d'espaces collectifs de vie arborés et végétalisés sur les toitures des futurs bâtiments.

Les 33 logements locatifs sociaux seront répartis dans un bâtiment en R+4 et comprendront :

- 11 T2 (d'environ 48m²) dont 8 PLUS et 3 PLAI ;
- 14 T3 (d'environ 66 m²) dont 9 PLUS et 5 PLAI ;
- 8 T4 (d'environ 80 m²) dont 5 PLUS et 3 PLAI.

Chaque logement disposera d'une terrasse ou d'un balcon. La totalité des logements à l'exception de 2 T2 au rez-de-chaussée disposeront d'un grand balcon végétalisé. 22 logements bénéficieront d'une place de stationnement en sous-sol.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention partenariale de financement tripartite avec XL Habitat et la Communauté de Communes du Seignanx définissant les engagements réciproques de chacune des parties dans le cadre de cette opération, l'engagement de la Ville dans ce cadre se portera à 373 550 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Considérant le projet de convention tripartite,

DÉLIBÈRE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention partenariale de financement pour la réalisation de 33 logements locatifs sociaux en habitat participatif avec la Communauté de Communes du Seignanx et XL Habitat.

DIT que les sommes prévues par la convention sont inscrites au budget 2023

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr